Bulletin provincial

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

OBJET : ***Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel technique de niveau A1 (Architecte) pour Hainaut Gestion du Patrimoine (M-F-X)***

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

Etre en possession d'un titre de l'enseignement universitaire (licence ou master), ou assimilé, en Architecture de bâtiments.

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

✓ ***Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)***

Hainaut Gestion du Patrimoine est chargé de la gestion, de la maintenance et de la bonne gouvernance de l'ensemble du Patrimoine immobilier provincial et ce, afin de garantir le développement optimal des activités provinciales dans un environnement conforme, sécurisé, agréable à vivre et adéquat. Cette gestion patrimoniale s'intègre activement dans une politique de développement durable.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, …) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Posséder une bonne culture architecturale et urbanistique ainsi qu'une grande connaissance du milieu professionnel des architectes,
- Etablir la configuration d'un ouvrage ou d'un espace (esquisse, croquis, …) et définir les possibilités techniques appropriées (modalités de chantier : coût, délais, mode constructif, …),
- Réaliser la conception et l'étude de projet d'aménagement ou de construction d'un ouvrage, selon la demande et les besoins identifiés, en tenant compte de l'environnement et de la réglementation,
- Coordonner et suivre les phases de réalisation des travaux, en synergie avec les différents intervenants,
- Contrôler la conformité des réalisations et réceptionner l'ouvrage,
- Gérer les dossiers de travaux en tenant compte du contexte budgétaire et des critères objectifs (sauvegarde du bâtiment, sécurité, mise en conformité, amélioration des performances énergétiques, amélioration du cadre de vie),
- Contrôler la bonne exécution des dossiers,
- Veiller à la sauvegarde du patrimoine bâti, des mises en conformité-sécurité, à l'amélioration du cadre de vie,
- Posséder des connaissances approfondies en législation (lois et arrêtés régissant les marchés publics, sécurité, …),
- Suivre en permanence l'évolution des techniques architecturales et des législations afférentes à son secteur (documentations et/ou formations),
- Posséder une bonne connaissance en gestion budgétaire provinciale,
- Etre acteur en matière de développement durable,
- Valoriser le recours aux matériaux durables et les énergies renouvelables,
- Intégrer et objectiver différents niveaux d'action de gestion au quotidien et différentes thématiques : technique, opérationnel, gestion quotidienne, réflexion à long terme, propositions de nouvelles pistes de réflexion, …

- Présenter les compétences personnelles suivantes :
    - Faire preuve d'autonomie, de rigueur et d'assertivité,
    - Avoir un esprit de synthèse, d'analyse et d'intégrité,
    - Avoir un sens de la communication aisé, y compris à l'écrit, dans un rôle de relais,
    - Faire preuve d'empathie,
    - Etre capable de travailler en équipe, voire de la manager, de participer à une dynamique de groupe (collaborations et échanges de savoirs, savoir-faire, pratiques de terrain),
    - Être disposé à s'engager dans une nouvelle dynamique organisationnelle, orientée PSO et qualité,
    - …

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une ***épreuve écrite et éliminatoire*** portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be),
- Connaissances informatiques générales (Internet, Suite office, Lotus) et en lien avec le métier (DAO, BIM,…),
- Connaissances relatives à l'étude et la conception architecturale de bâtiments publics, y compris sur le plan technique (rénovation, transformation, équipement/mobilier),
- Connaissances :
    - des normes « incendie » (bâtiment bas/moyen/haut, compartimentage, évacuations, …),
    - en matière de « sécurité chantier » (travail en hauteur, coordination de travaux réalisés par une entreprise générale de construction, …),
- Bonnes connaissances en matière de :
    - CoDT - Permis (urbanisme, environnement, unique), BDES (décret sol),
    - Cahier Spécial des Charges,
    - Développement Durable/QZen/PEB/UREBA,
    - Marchés publics,
- Techniques de construction, de rénovation et/ou de transformation d'un bâtiment (coordination des diverses techniques, détails, …),
- DAO, BIM : notions, avantages/inconvénients,
- Etudes (plans, bons de commande et contrats relatifs aux travaux).

Une ***épreuve orale spécifique*** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque : les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 8 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 21.814,64€ MAX : 33.887,15€

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (1,8114), pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 15 mars 2022 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 38 ou examens.province@hainaut.be

NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen A1tq HGP – architecte : votre question ».

Exemple : « Examen A1tq HGP – architecte : document manquant ».

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 18 février 2022

Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL TECHNIQUE DE NIVEAU A1 (ARCHITECTE) POUR HAINAUT GESTION DU PATRIMOINE

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Je soussigné(e)**, (NOM, Prénom) : ……**

domicilié(e) **(adresse complète) : …….**

……..

Tél. : ……/…… **Gsm : ……/……**

E-mail : ……..

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement **(un seul choix possible)** :

☐ **Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).**

☐ **Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense partielle de l'examen, soit uniquement l'épreuve écrite (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).**

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : ☐ **OUI** ☐ **NON**

DATE : **SIGNATURE :**